



Mesure cadastral et réalité

Par dom17

Bonjour,
je me pose la question est ce le cadastre qui fait foi ou la mesure réelle ,
mon problème j'ai mesuré avec un mètre (pas un laser) 12m26
et sur le cadastre , fichier dbx et archicad , 12m71
soit 0.45 m de moins
le problème viens du voisin qui a toujours quelque chose qui lui déplaît
et quand je mesure son pilier , il fait 0.45m
si je fais venir un geometre , il va mesurer le réel ou prendre en compte le cadastre ?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le géomètre va s'appuyer sur des bornes existantes ou bien les poser en fonction de mesures très précises, de latitude et longitude, ce n'est ni du cadastre ni des poteaux existants.

Par dom17

merci pour la réponse , il n'y a pas de bornes , " poser en fonction de mesures très précises, de latitude et longitude " , il prend ces mesures précises (latitude et longitude) par rapport à quoi ?
il faut qu'il ait une base non

Par yapasdequoi

Il prend les mesures à l'aide d'un appareil appelé tachéographe. et se repère par rapport à tous les documents officiels disponibles et relevés antérieurs.

Par dom17

est ce que l'on peut avoir acces aux documents officiels disponibles et relevés antérieurs ou est ce reservé au geometre ?

Par yapasdequoi

Il y a le portail geofoncier. Mais je crois que c'est payant.

Par dom17

merci , je viens de regarder sur la parcelle il est indiqué "Parcelle non arpentée"

Par yapasdequoi

ça ne vous avance pas beaucoup...

Par dom17

j'veais essayer de m'inscrire pour obtenir 7 jours gratuit

Par Jet

Bonjour,

Ce que vous appelez mesure cadastral c'est la contenance et non pas la surface, de votre parcelle, qui n'a aucune valeur juridique mais qui sert pour la fiscalité par la Direction Générale des Finances Publiques.

La contenance d'une parcelle peut être supérieure ou inférieure à la superficie physique réelle.

Pour délimiter une parcelle il faut la pose de bornes avec les propriétés limitrophes, à l'exception avec le domaine public, par un géomètre.

BC.